

Projet agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo au lieu-dit «*Chiesaccia* » à Serra-di-Fiumorbo (20243)

Compte rendu du Comité de projet du 09/01/2025

ETAIENT PRESENTS

NOM - Prénom	Entité
M. GIUDICELLI Jean-Lou	Mairie de Ventiseri
M. GALINIER Michel	Mairie de Chisa
M. CICCOLINI Jean-Joseph	Mairie de Cozzano
M. MARINGONI Alexandre	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
Mme SERRET CARLOTTI	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
Mme GIOVANNI Muriel	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
M. PROFIZI Jean-Noël	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
Mme GIORGI Alexia	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
M. OTTOMANI Ange	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
M. LORENZANI Laurent	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
M. TEUMA Gilles	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
M. MARTELLI Antoine	Mairie de Serra-di-Fiumorbo
M. DESIDERI Ange	DDT 2B
Mme BARBAUX Marie	DDT 2B
Mme POGGI Isabelle	DDT 2B
M. TRONEL Mathias	EDF Renouvelables
M. RUFFINI Nicolas	EDF Renouvelables
M. LORANG Nathan	EDF Renouvelables
M. LAMANDE Loïck	EDF Renouvelables

L'ensemble des membres listés à l'article R.211-7 du code de l'énergie, ont été conviés par courriers avec accusés de réception en date du 15/11/2024, 18/11/2024 et 19/11/2024.

OBJECTIFS DU COMITE DE PROJET

Dans le cadre du développement du projet de centrale agrivoltaïque couplé à du maraichage sur le foncier de la commune de Serra-di-Fiumorbo et conformément au décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023, un comité de projet s'est réuni le 09/01/2025, de 18h à 20h à la salle des fêtes de Serra-di-Fium'Orbu (Acqua Acitosa). Il s'insère dans la démarche de concertation mise en place par EDF Renouvelables autour du projet et constitue un organe de concertation préalable avec les parties prenantes. Le comité de projet s'est réuni afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration du projet dans le territoire.

CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET

Le Maire de Serra-di-Fiumorbo a introduit le comité de projet avec EDF Renouvelables pour présenter le projet et l'historique de celui-ci. EDF Renouvelables a diffusé par la suite une présentation aux membres du comité de projet.

EDF Renouvelables a présenté le projet agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo, . Le projet, porté par EDF Renouvelables, vise à installer une puissance d'environ 5 MWc pour soutenir l'agriculture locale et répondre à des objectifs énergétiques ambitieux, notamment la neutralité carbone d'ici 2050 et l'augmentation de la part des EnR dans la consommation finale d'électricité.

La commune de Serra Di Fium'Orbu est propriétaire de la parcelle et lancera un AMI pour choisir les exploitants agricoles, selon un cahier des charges défini. Le projet s'inscrit dans le cadre d'un projet alimentaire territorial et vise à produire des produits agricoles locaux dans le but d'alimenter les circuits d'alimentation collective (ex : EHPAD, base militaire, cité scolaire,...).

Des études et un dialogue territorial sont en cours depuis 2021. Le projet prévoit la création d'une activité agricole durable pour les agriculteurs et contribue aux objectifs locaux de développement des EnR. Au-delà de la création d'une activité agricole, ce projet générera des retombées fiscales et locatives pour la commune, ainsi que des retombées économiques pour le ou les exploitant(s) de la parcelle. Des mesures d'accompagnement avec le territoire sont également envisagés, incluant du financement participatif et des actions de sensibilisation sur les EnR.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est disponible en annexe de ce compte-rendu. Durant le comité de projet, le contexte territorial, le projet et ses impacts ont été présentés aux personnes présentes. Un temps d'échange était prévu en fin de présentation afin de permettre aux membres du comité de poser leurs questions et d'émettre leurs remarques.

REMARQUES ET QUESTIONS FORMULEES PAR LES PARTIES PRENANTES

Thème	Remarque/question	Réponses apportées
Raccordement	Quand vous disiez que vous allez vous raccorder éventuellement sur de la moyenne tension (HTA), je ne comprends pas trop comment on se raccorde avec cette puissance de centrale agrivoltaïque sur ce type de ligne ?	Réponse d'EDF Renouvelables : La ligne moyenne tension qui passe à proximité du site va jusqu'au poste source électrique de « Travo ». Si la ligne HTA n'est pas saturée et a la capacité d'accueillir la puissance totale de la centrale, alors nous créerons une petite antenne pour pouvoir nous repiquer sur ce câble. En général sur un projet de 5MWc, il y a de fortes probabilités de pouvoir se raccorder sur une ligne moyenne tension. Dans le cas contraire, une tranchée sur 10km serait réalisé pour le raccordement. Dans tous les cas, le choix du raccordement est réalisé et proposé par EDF SEI. Il faut noter aujourd'hui que le réseau en Corse est saturé sur la la plaine orientale,y Il y a aujourd'hui des objectifs de développement des énergies renouvelables, et le réseau doit s'adapter à ces objectifs. Le réseau va donc évoluer avec des projets qui émergeront.
Type de centrale	Est-ce-que les panneaux vont bouger ?	Réponse d'EDF Renouvelables : Les panneaux seront fixes et ils feront un effet ombre et lumière vis-à-vis du positionnement du soleil. Nous avons décidé de ne pas faire une installation en système tracker, d'abord par le choix du type de culture, mais aussi vis-à-vis du système de rachat de l'électricité en Corse. En effet, celui-ci passe obligatoirement par une candidature à un appel d'offres de la CRE (Commission de l'Energie). Il est à noter qu'un système tracker coûte beaucoup plus cher qu'une centrale avec des panneaux fixes, ce qui risque de ne pas être compétitif et donc de ne pas être lauréat en comparaison à d'autres projets photovoltaïques sur le territoire de Corse.
Retombées économiques	Est-ce-que les retombées économiques que vous avez annoncé sont garanties sur la totalité de la vie de la centrale ? De plus, est-ce-que ces retombées économiques sont liées au chiffre	Réponse d'EDF Renouvelables : Elles sont déjà garanties à l'instant « T ». En effet, nous nous sommes basés sur le taux d'imposition 2024. Les retombées économiques changeront si les taux des

	d'affaires de la centrale, car au bout de 20 ans les panneaux vont commencer à perdre en puissance ?	impôts changent pendant la durée de vie de la centrale agrivoltaïque. Les retombées pour la commune ne sont pas liées au chiffre d'affaire de la centrale agrivoltaïque. La commune percevra les taxes et les loyers (indexés au coût de la vie) à l'hectare par an chaque année, sur la durée de vie de la centrale. Des indemnités seront aussi versées aux exploitants agricoles de la parcelle où se trouve la centrale agrivoltaïque.
Type de centrale	A quelle hauteur seront placés les panneaux ? Pouvez-vous nous donner la dimension du panneau envisagé pour cette centrale.	Réponse d'EDF Renouvelables : Aujourd'hui le design de la centrale agrivoltaïque n'est pas finalisé, mais nous visons une hauteur au plus bas des panneaux de 1,50m et hauteur au plus haut des panneaux de 3,5m. Concernant la dimension des panneaux, EDF Renouvelables s'est basée pour ce projet sur des panneaux de 1m (hauteur) x 2,3m (longueur).

CONSEQUENCES ET DECISIONS TIREES DES OBSERVATIONS PAR LE PORTEUR DE PROJET

Le comité de projet a permis d'informer et d'échanger sur la faisabilité du projet et ses conditions d'intégration sur le territoire. Il a permis aussi de bien faire comprendre le lien entre agriculture et énergie renouvelable aux différents acteurs présents à cette réunion.

Les contributions des participants ont consisté en des questions essentiellement sur les aspects techniques du projet : raccordement, type de centrale, et retombées économiques.

Au regard de ces éléments, EDF Renouvelables envisage de finaliser le projet sur la base des éléments présentés et de déposer les demandes d'autorisation administratives auprès de la Préfecture courant de l'année 2025.

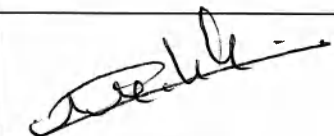

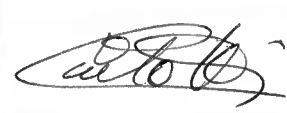


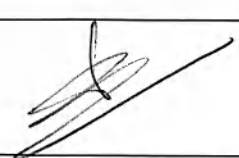

EDF Renouvelables s'engage par ailleurs à poursuivre la démarche d'information, d'écoute et de dialogue avec les acteurs locaux pendant les prochaines phases du projet. EDF Renouvelables poursuivra notamment les réflexions et les échanges sur les aspects agricoles du projet et le choix du ou des exploitants.

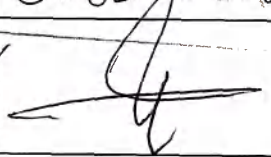

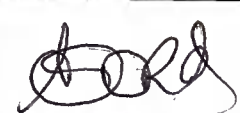
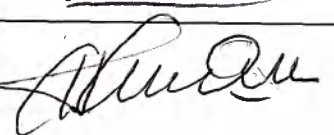
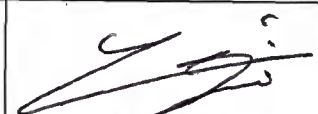
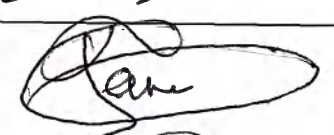
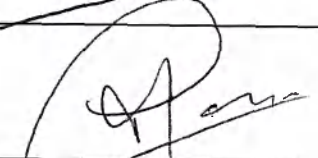


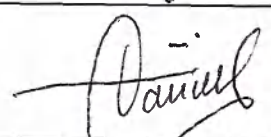
ANNEXE N°1 : FEUILLE D'ÉMARGEMENT

Feuille d'émargement

Intitulé de la réunion : Comité de projet organisé dans le cadre du projet agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo	
Lieu de la réunion : Salle des fêtes de Serra-di-Fium'Orbu (Acqua Acitosa)	Date de la réunion : Jeudi 9 janvier 2025 à 18h

Les informations recueillies dans ce formulaire seront utilisées par EDF Renouvelables France uniquement dans le cadre du projet de centrale agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo. Ces informations ne seront pas enregistrées dans un fichier informatisé. Elles seront conservées pendant la durée de conception du projet à compter de ce jour, puis seront détruites.

Nom et Prénom	Fonction	Coordonnées	Signature
Biudicelli JEAN LOU	VENTISERI Conseil municipal		
MARINGONI Alexandre	SERRA Conseil municipal		
CARLOTTI SERRET PT	Secetaire Serra	04 95 567 109	
Muriel Giovanni	Conseil municipal Serra		
LORANO Nathan	Chargé d'Affaires Environnement EDF - Renouvelables	06.04.01.33.41	
LARTANDE Wick	Ingénieur agronome EDF Renouvelables		
TRONEL Mathias	Directeurs de Projets EDF Renouvelables	0646461896	

Nom prenom	Fonction	telephone	Signature
Ciccolini	Jean-Jacques	Maire de Serra	2el 0682760865
Ciccolini	J. Jacqu Maire de Serra	06-82560865	
Profiaison	Maire de Serra	0603376780	
GORG Alexia	Conseillère Municipale Serra	0616076286	
OTTOMANI El-Ange	Conseillère Municipale Serra	0625290090	
LORENZANI LAURENT	ADJOINT SERRA di Fium'ORBU	0672631077	
TEUMA Gilles	Conseiller municipal Serra	06.06.66.99.44	
BALIMIER Richard	Jeune de C.H.S.A	0676339658	
Paul Antoine	C. D. Serra		
DESIDERI André	CM ADS DPT 2B	0420067034	
BARBAUX Marie	PDT adjointe chef VAPS	02.20.0671.06	



Poggi <u>Isabella</u>	ADT / SAF. Chelle du reuse	06.07.57-06.72	SBhi'

ANNEXE N°2 : ORDRE DU JOUR ET SUPPORT DE PRÉSENTATION DU COMITÉ DE PROJET



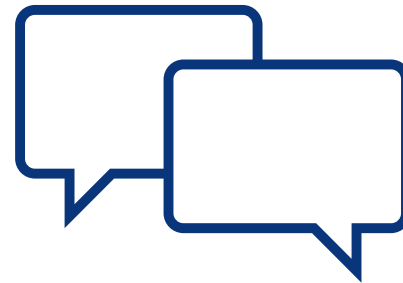
Projet agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo
09/01/2025

Comité de projet

Directeur de projet EDF Renouvelables :
Mathias TRONEL

Propriétaire du terrain: Commune de Serra-di-
Fiumorbo

Présentons-nous



Ordre du jour

Partie 1 : Éléments introductifs

1. Pourquoi un comité de projet ?
2. Le projet en bref
3. Présentation des personnes présentes

Partie 2 : Quels sont les objectifs du projet ?

1. Répondre à des enjeux agricoles
2. Respecter les contraintes de faisabilité
3. Répondre à des enjeux énergétiques

Partie 3 : Comment est conçu ce projet ?

1. Les études menées et le dialogue territorial
2. Les variantes étudiées
3. Le projet à date et ses impacts

Partie 4 : Calendrier et retombées territoriales du projet

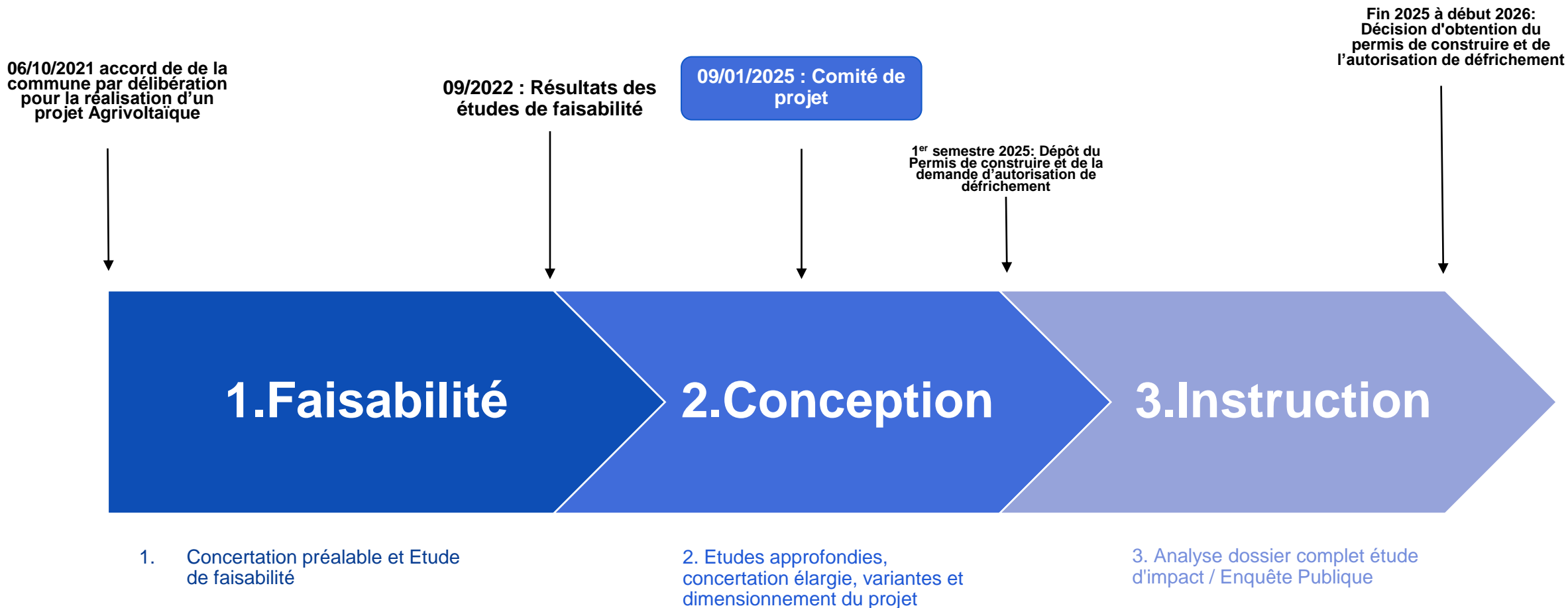
1. Rappel du calendrier
2. Les retombées pour le territoire

1

Éléments introductifs

Pourquoi sommes-nous rassemblés ?

Pourquoi sommes-nous réunis aujourd'hui ? Où en est le projet ?



Quelques éléments réglementaires sur le comité de projet



Origine : Institué par la loi APER du 10 mars 2023, précisé par le décret du 22 décembre 2023.



Objectif : Organe de concertation préalable pour informer et échanger de la **faisabilité** et des **conditions d'intégration** dans le territoire du projet, pour les projets situés en **dehors des zones d'accélération**.



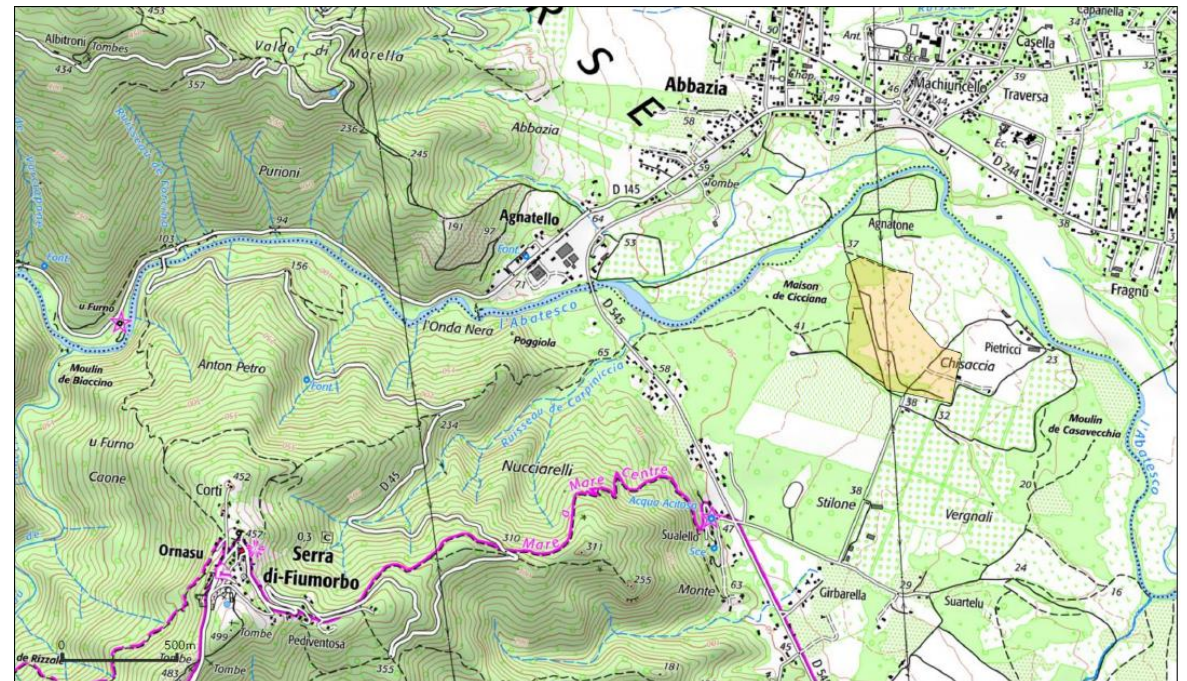
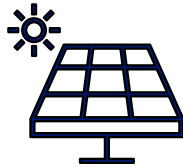
Modalités de réponse aux éléments discutés : À la suite des échanges de ce jour, nous répondrons **par écrit** aux membres du comité de projet. Un compte rendu du comité de projet sera rédigé.

Pourquoi un projet ici ? Une volonté communale

Serra di Fium'Orbu engagée dans un PAT (Projet Alimentaire de Territoire)

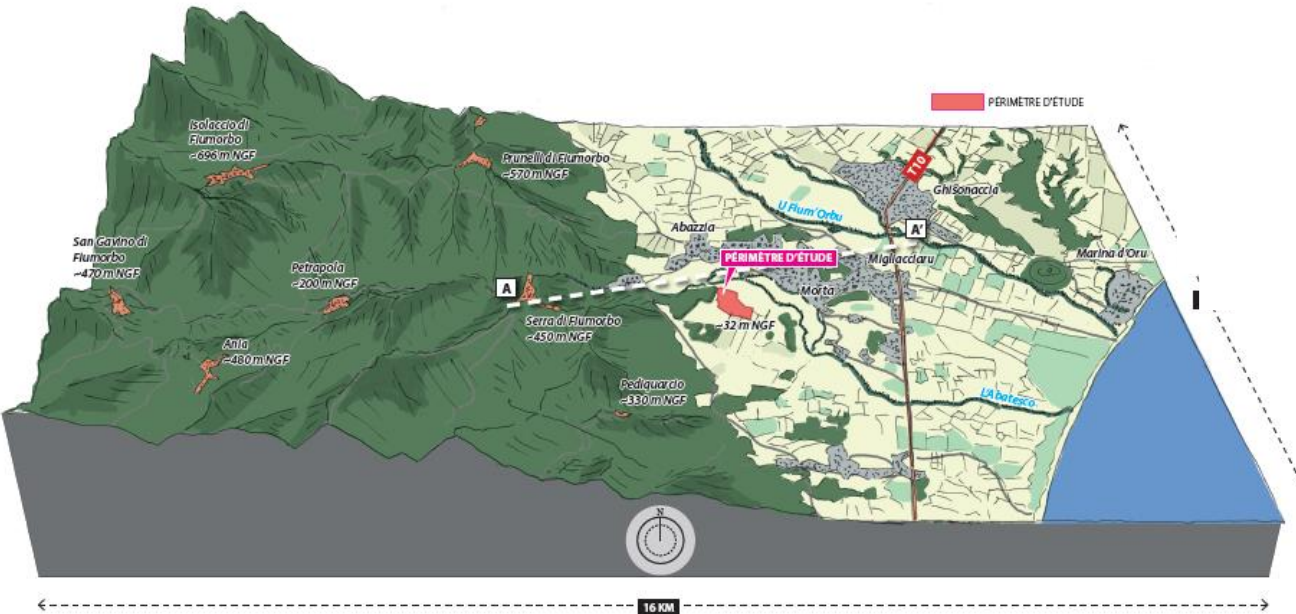
Enjeux:

- Serra di Fium'Orbu engagée dans un PAT depuis 2019
- Un PAT qui a comme enjeux la valorisation d'une parcelle communale par 2 actions:
 - ▶ Une production maraichère à destination de la restauration collective de proximité et de la population locale
 - ▶ L'installation d'une centrale agrivoltaïque qui permettra d'aider, d'améliorer et de protéger la production maraichère face aux problématiques du réchauffement climatique. Cette installation contribuera à l'autonomie énergétique de l'île.



Le projet envisagé à date en bref

Les piliers de ce projet :



Où ? : Commune de **Serra-Di-Fium'Orbu** sur la parcelle E82 au lieu-dit Chiesaccia

19 hectares de zone d'étude ayant pour objectif de soutenir l'agriculture

Potentiel projet d'environ **5 Mégawatts-crête (MWc)** de puissance installée*

L'installation d'agriculteurs sur une **zone maraichère** d'une surface de **7,5 ha**

L'équivalent de la consommation moyenne d'environ **2 900 habitants** en équivalent de consommation

Environ **9 000 Tonnes** de CO2 évité sur 30 ans

Environ **70 000€** de retombées fiscales et locatives annuelles pour les collectivités*

Environ 1,2M€/MWc d'investissement porté par EDF
Renouvelables

Qui sommes-nous ?

**EDF RENOUVELABLES,
UN ACTEUR MAJEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Une expertise multifilière



Éolien

terrestre & en mer



Solaire

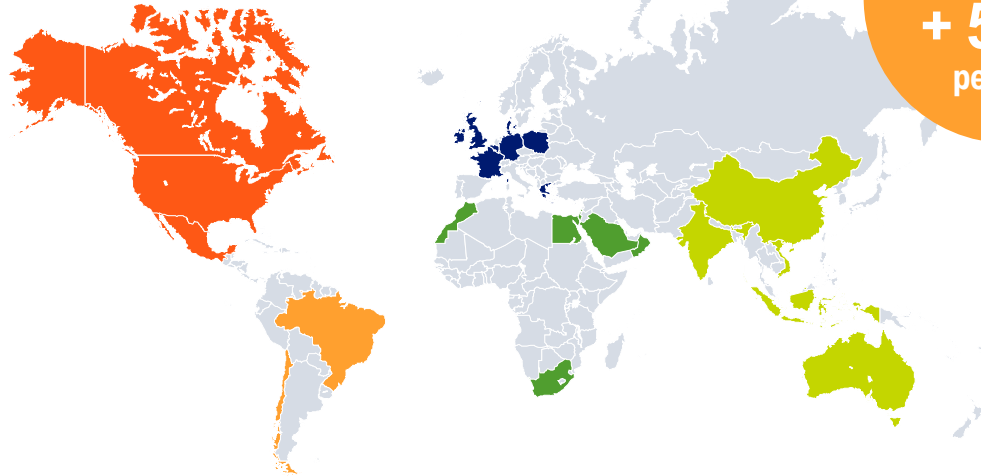
photovoltaïque



Autres EnR

+ Stockage d'énergie
+ Autoconsommation PV
+ Énergies marines
...

Une présence internationale



20 pays
+ 5 000 personnes

Un groupe majoritairement public investi d'une mission service public



Acteur français de premier plan, filiale à 100% d'EDF



Développer 30 % de part de marché en France entre 2020 et 2035

Une proximité des territoires



256 communes partenaires



19 centres de maintenance Locaux et 9 agences de développement au plus près des projets

L'expérience d'un leader

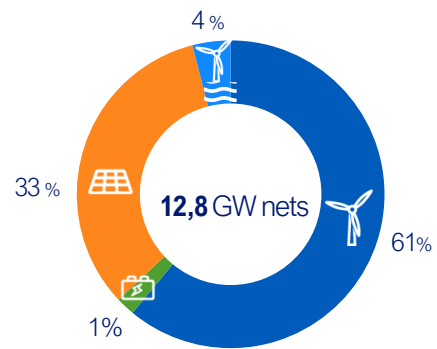


Plus de 1 500 Collaborateurs passionnés



1^{ère} centrale solaire installée en 2008

Au 31 décembre 2023



2 GW nets mis en service
2,3 GW nets mis en construction

En France



ÉOLIEN

118 parcs terrestres
4 projets éoliens en mer



SOLAIRE

69 centrales
508 MWc installés – 495 MWc en construction



AUTRES ENR

+ Stockage d'énergie
+ Autoconsommation PV
+ Énergies marines

Qui sommes-nous ?

EDF RENOUVELABLES, UN OPÉRATEUR INTÉGRÉ

Realiser les
**ETUDES DE
POTENTIEL**

1



2



Concevoir le
PROJET DE PARC

Mener les
TRAVAUX

3



4



Assurer la
MAINTENANCE

DEMANTELER
les installations

5



Qui sommes-nous ?

NOTRE ANCRAGE TERRITORIAL EN CORSE



1 agence de développement

Implantée sur la commune d'Aix-en-Provence (13)



2 parcs éoliens terrestres en exploitation

totalisant 20 MW



1 centrale solaire (PC autorisé)

5 MWc

8 projets solaires en développement

> 50 MWc



Qui sommes-nous ?

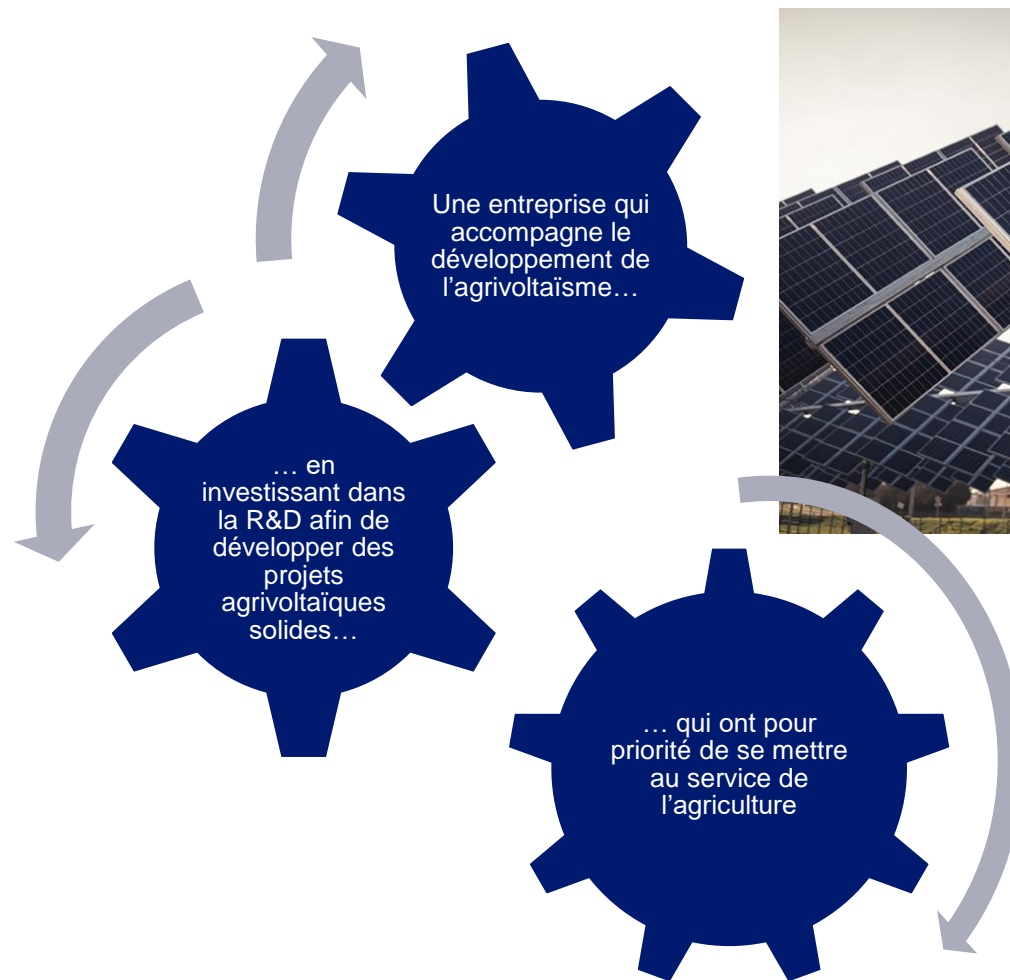


Focus
Agrivoltaïsme

Partenariat avec INRAE



Renardières, trois années de retour d'expérience : fourrage, maraîchage, blé



Qui sommes-nous ? : L'équipe projet



Nicolas RUFFINI
Responsable d'agence



Mathias TRONEL
Directeur de Projets / Référent
AgriPV



Loick LAMANDE
Expert agricole



Nathan LORANG
Chargé d'affaires environnementales

Mais aussi...

Nassime AZAFEH, chargée de Concertation, Montpellier

Sébastien PIERRE, cartographe, Aix-en-Provence

Céline SUPPO-RICARD, Chargée d'affaires foncières,
Montpellier

Grégory GUIRARD, Chargé Raccordement, Montpellier

Gaëlle TERROM, Chargée de réalisation, Aix-en-Provence

Qui sommes-nous ? : Le porteur du projet agricole



Commune de Serra Di Fium'Orbu
Propriétaire de la parcelle agricole

Lancement d'un AMI pour choisir un/des exploitants comme défini dans le PAT



Le choix d'un ou des exploitants sera opéré par la commune (appuyer potentiellement par la Chambre d'agriculture) selon des critères précis indiqués sur un cahier des charges



Décret Agri PV - 9 avril 2024



MARAICHAGE

2

Les objectifs du projet :
Pourquoi un projet ici ?

2.1 Répondre à des objectifs énergétiques ambitieux



National

- **Atteindre la neutralité carbone** d'ici 2050
- Planification des ENR :
 - Passer de 19% à **40% d'EnR** dans la consommation finale d'électricité d'ici 2030
 - Loi APER avec les ZAENR
- **Trajectoires d'électrification des usages** proposées par RTE : la trajectoire de référence s'appuyant sur la SNBC envisage une **hausse de 35%** de nos besoins en électricité



Régional

- PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) pour la Corse: Document en cours de révision



Volonté locale

- PADDUC
- PAT (Projet Alimentaire de Territoire)

2.2 Répondre aux besoins de l'exploitant agricole



Effet des panneaux photovoltaïques sur la réduction d'un épisode de gel (Source : EDF R&D, site expérimentale Les Renardières)



Effet des panneaux photovoltaïques sur la réduction de l'évapotranspiration du sol et des plantes pendant une période de sécheresse (Source : EDF R&D, site expérimentale Les Renardières)

1

Contribution durable au maintien, installation, développement d'une production agricole

2

Apporter l'un des services suivants liés à la loi APER :

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas climatiques

3

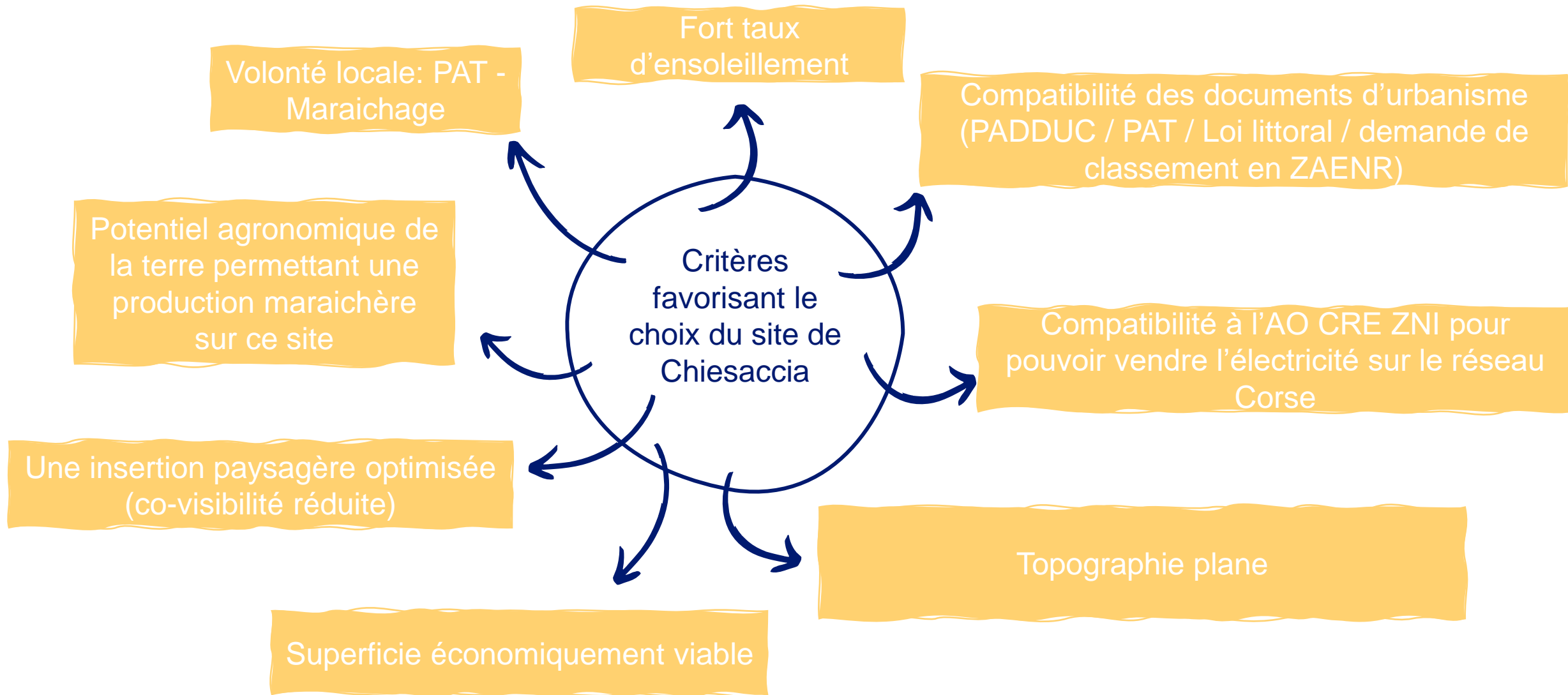
L'activité agricole restera l'activité principale (revenus, surface, etc.) :

- Notion de production agricole significative
- Notion de revenu durable
- Obligation de suivi avec risque de démantèlement de la centrale en cas de non-respect des éléments énoncés dans le décret

4

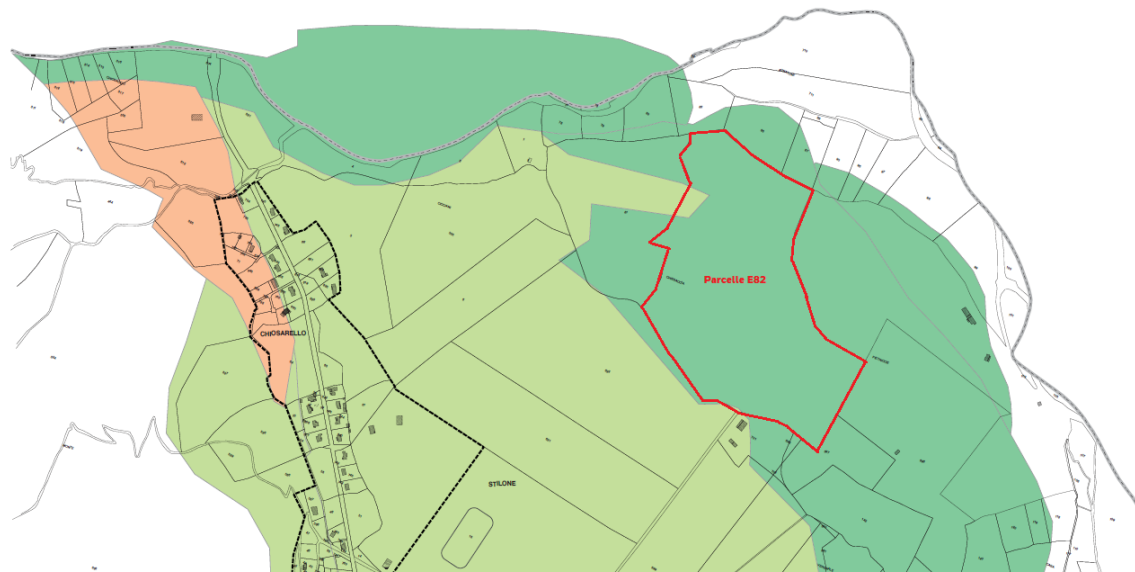
Réversibilité de l'installation agrivoltaïque

2.3 Un site remplissant les critères d'implantation essentiels



2.4 Un site remplissant les critères d'implantation essentiels: zoom sur les documents d'urbanisme

La commune de Serra di Fium'Orbu possède une carte communale. La zone du projet agrivoltaïque (parcelle E82) est située en dehors des zones constructibles



LÉGENDE

FILIAIRES DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Filière de type tranchée d'épandage

Filière de type tranchée d'épandage surdimensionnée

Filière de type Terre d'infiltration non drainé

Filière de type lit filtrant vertical

Filière de type lit filtrant vertical, ou de type lit filtrant horizontal drainé

Zone constructible

La commune de Serra di Fium'Orbu est située sur le périmètre de la loi littoral. La zone du projet agrivoltaïque (parcelle E82) est située en dehors des espaces proches du rivage identifiés par le PADDUC. Dans les communes soumises aux dispositions de la loi littoral les **constructions nécessaires à l'activité agricole** ne peuvent être autorisées que sur des terrains situés en dehors des espaces proches du rivage en application des dispositions de l'article L 121-10 du code de l'urbanisme qui permet de déroger aux dispositions de l'article L 121-8 du même code





3

Les études menées et les variantes

3.1 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : les études agricoles



Etudier le contexte agricole

- Type d'agriculture
- Comment se porte l'agriculture sur le territoire
- Contexte pédoclimatique



Mener une Etude Préalable Agricole (EPA)

- Analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné
- Etude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- Dans le cadre du projet, une Etude Préalables Agricole est en cours avec le bureau d'études IMAGREEN



Disposer d'une réelle coactivité PV/agri

Adapter les technologies en fonction des projets agricoles






Valider les idées par les acteurs agricoles

S'assurer que le projet agricole et ses conclusions correspondent non seulement à l'agriculteur et l'énergéticien, mais également au reste de la filière

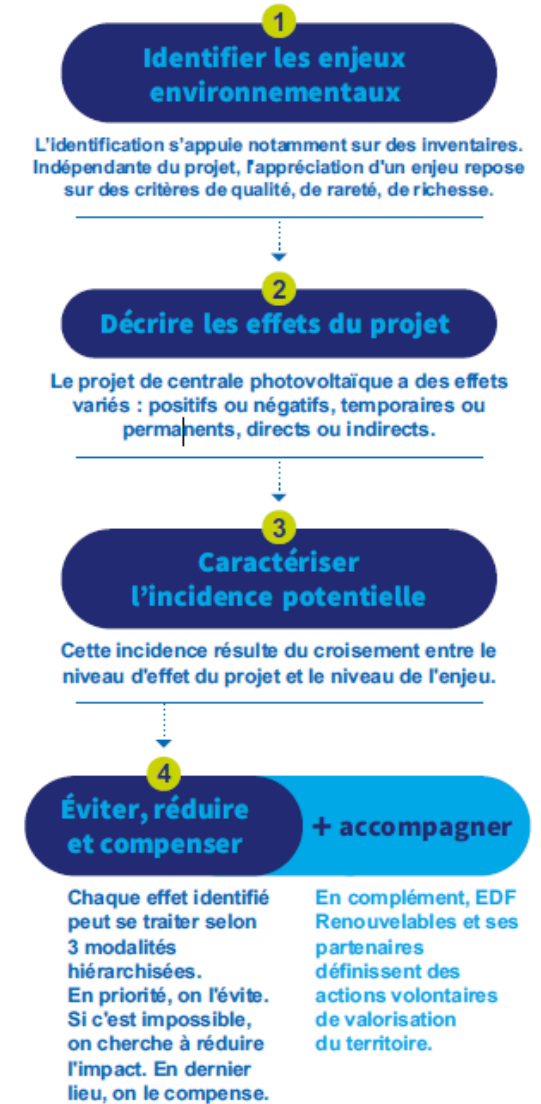


3.2 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : les études environnementales menées

Experts	Contribution dans le projet	Organisme / Logo	Etat d'avancement de l'étude
M. Hugo SANNIER-ALFONSI Chef de projet	Bureau d'étude assembleur - BIOTOPE		En cours
M. Loïc ARDIET Responsable d'agence	Bureau d'étude naturaliste - BIOTOPE		En cours
M. Nicolas CASTELLI Paysagiste Concepteur	Bureau d'étude paysager - COMPOSITE		En cours

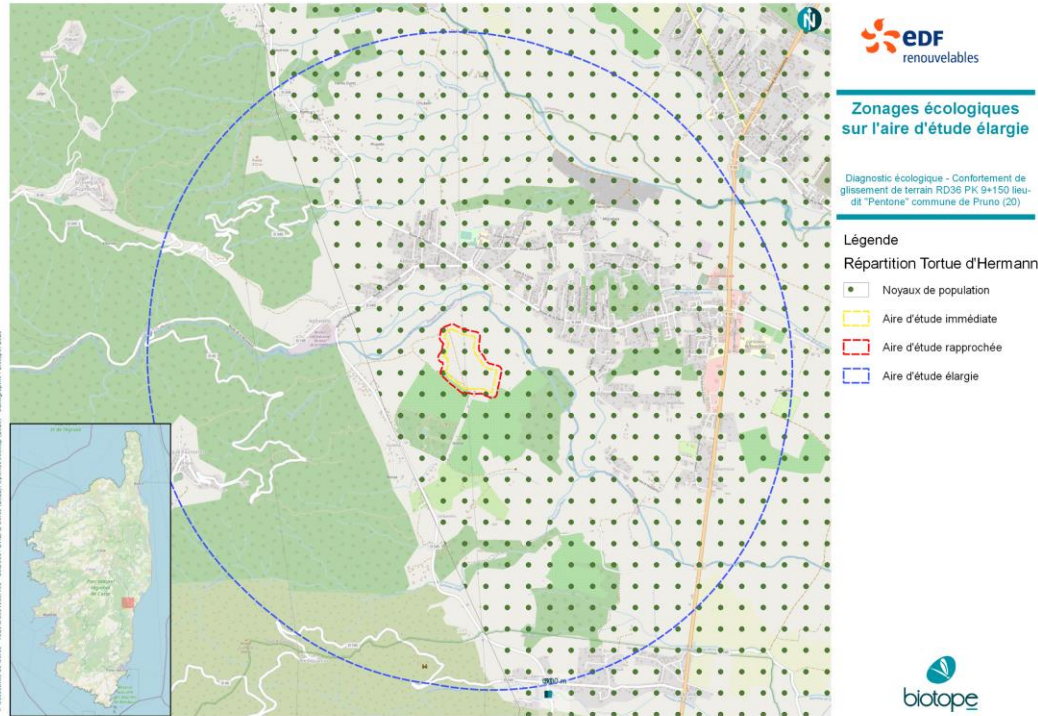
Mathias TRONEL – Directeur de projets	Gestion du projet Rédaction générale / relecture Cartographie		En cours
Nathan LORANG - Chargé d'affaires Environnement			
Sebastien PIERRE Cartographe			

Les étapes de l'étude d'impact



3.3 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : identification des enjeux biodiversité

Etude d'un cycle biologique complet de février 2022 à septembre 2022, portant sur les habitats, la flore, et les taxons faunistiques suivants : avifaune, chiroptères, entomofaune, herpétofaune & mammifères



Zonages écologiques sur l'aire d'étude élargie



Chiroptères: contacts en transit du Murin du Maghreb et du Grand Rhinolophe



Avifaune : nidification avérée de la pie-grièche à tête rousse, nidification probable de l'Oedicnème criard, de la Pie-grièche écorcheur et zone de chasse du Milan Royal



Mammifères (hors chiroptères) : Présence dans la zone boisée du Cerf de Corse



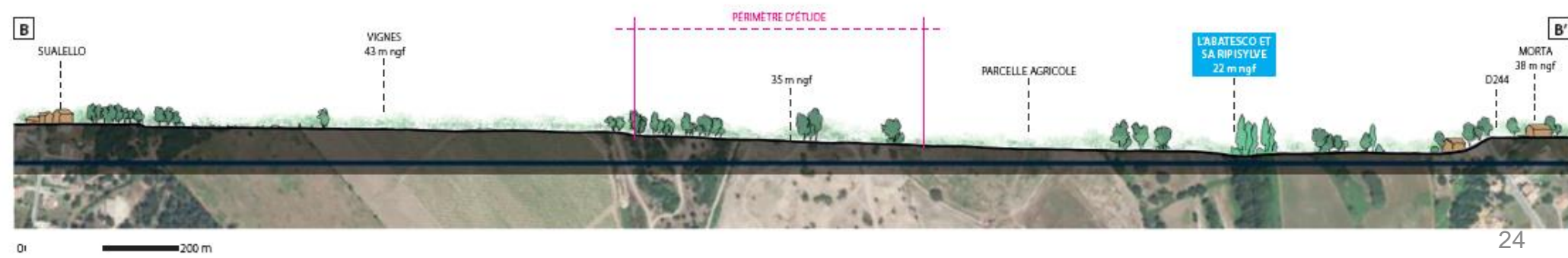
Reptiles: Présence avérée de deux tortues d'Hermann et d'une couleuvre helvétique Corse



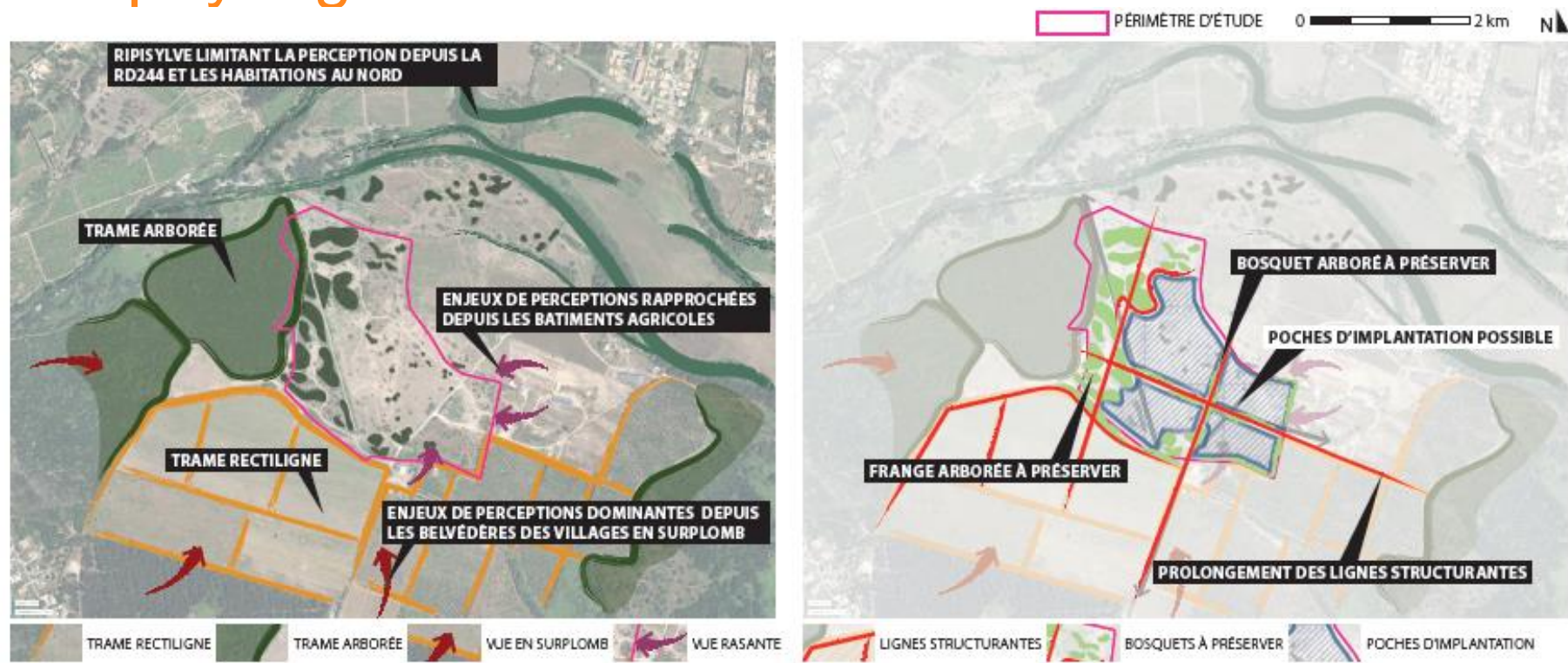
Amphibiens: Habitat potentiel du Crapaud vert des Baléares

3.4 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : focus sur les enjeux paysagers

- 1 A proximité immédiate des exploitations agricoles, un espace anthropisé par la multiplication des voies d'accès et par des dépôts sauvages
- 2 Un milieu plus ouvert où se mêlent quelques bosquets de chênes aux landes à cistes, entrecoupées par les cheminements et la ligne électrique
- 3 Une frange boisée en limite de périmètre, se morcelant progressivement jusqu'au nord avec la rencontre du cours d'eau de l'Abatesco



3.5 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : focus sur les enjeux paysagers

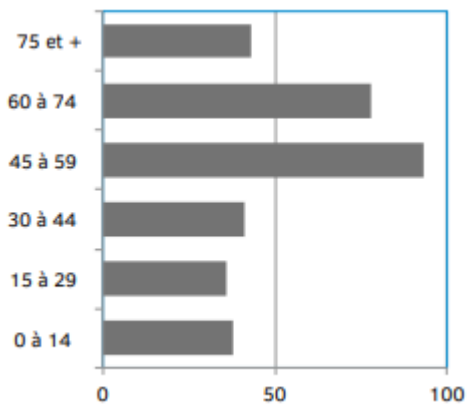


3.6 La démarche de conception du projet agrivoltaïque: focus sur les enjeux socio-économiques du territoire de Serra di Fiumorbu

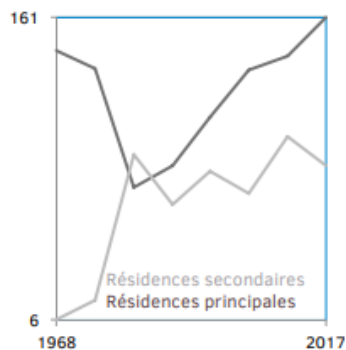
Habitations

349 habitants (2022)

Répartition par âge



Part des résidences secondaires

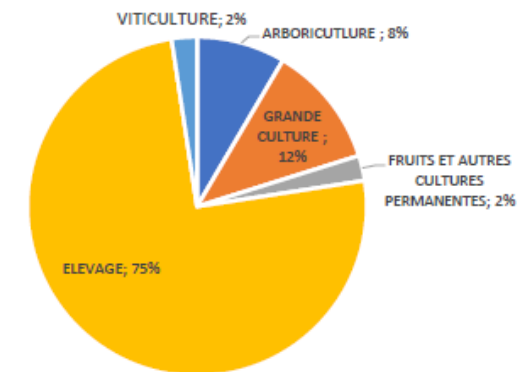


Activités économiques et de loisirs

Activités agricoles

GRANDS GROUPES DE CULTURES	SURFACE EN HA
Prairies	340,48
Espaces pastoraux	267,34
Surfaces non exploitées	143,59
Cultures fourragères	63,68
Arboriculture	37,73
Maïs	23,34
Viticulture	18,02
Roseaies	17,80
Maraîchage	11,65
Noisettes	7,98
Plantes ornementales	6,39
Orges	0,81
TOTAL	938,81

Superficie des grands types de cultures en fonction du RPG 2020 – Source: Diagnostic agricole territorial

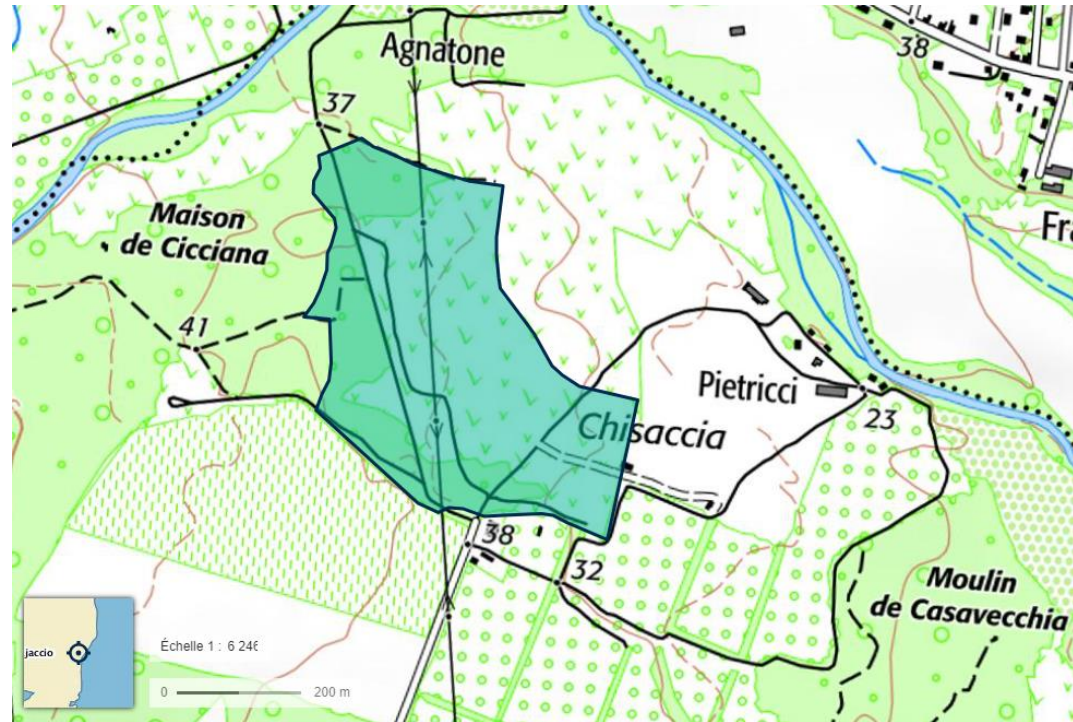


Répartition de la SAU selon l'OTEX – Source: Diagnostic agricole territorial

3.7 La démarche de conception du projet agrivoltaïque : focus sur les enjeux du milieu physique

Topographie

Topographie du site relativement plane selon le relevé topographique. Entre 40m NGF et 44m NGF



Extrait du plan topographique du site – Source: Geoportail

3.8 La démarche de conception du projet : le dialogue territorial

2021:
Classement de la zone du projet au PAT de la communauté de communes de Fium'Orbu Castellu

Novembre 2023:
Présentation du projet au directeur de l'unité expérimentale CITRUS à l'INRAE Corse dans l'objectif de trouver un organisme pour le suivi de la production agricole

Juin à juillet 2024:
présentation de la zone au public dans le cadre du classement en ZAENR du site

Octobre 2024:
Présentation du projet à la Chambre d'agriculture de Haute Corse



janvier 2025:
Comité de projet



Juin 2023:
Transformation du projet photovoltaïque en projet agrivoltaïque et présentation au Maire de Serra-di-Fiumorobo et au Préfet de Haute Corse

Avril 2024:
Rencontre du service eau de la Chambre d'agriculture de Haute Corse et de la DRAAF Corse pour présenter le projet agrivoltaïque

Juillet 2024:
Délibération de la commune pour classer la zone en ZAENR

Décembre 2024:
Rencontre du Préfet pour présenter le projet agrivoltaïque



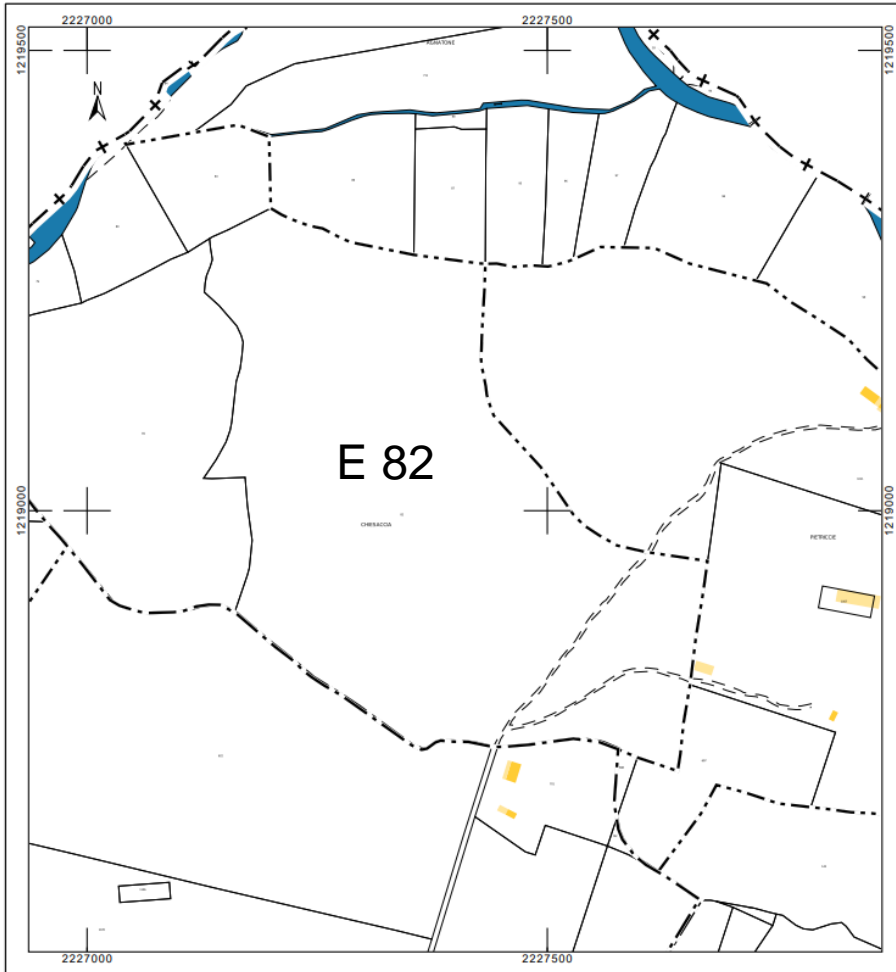
Visite du site avec le Préfet de Haute Corse dans le cadre du projet de PAT



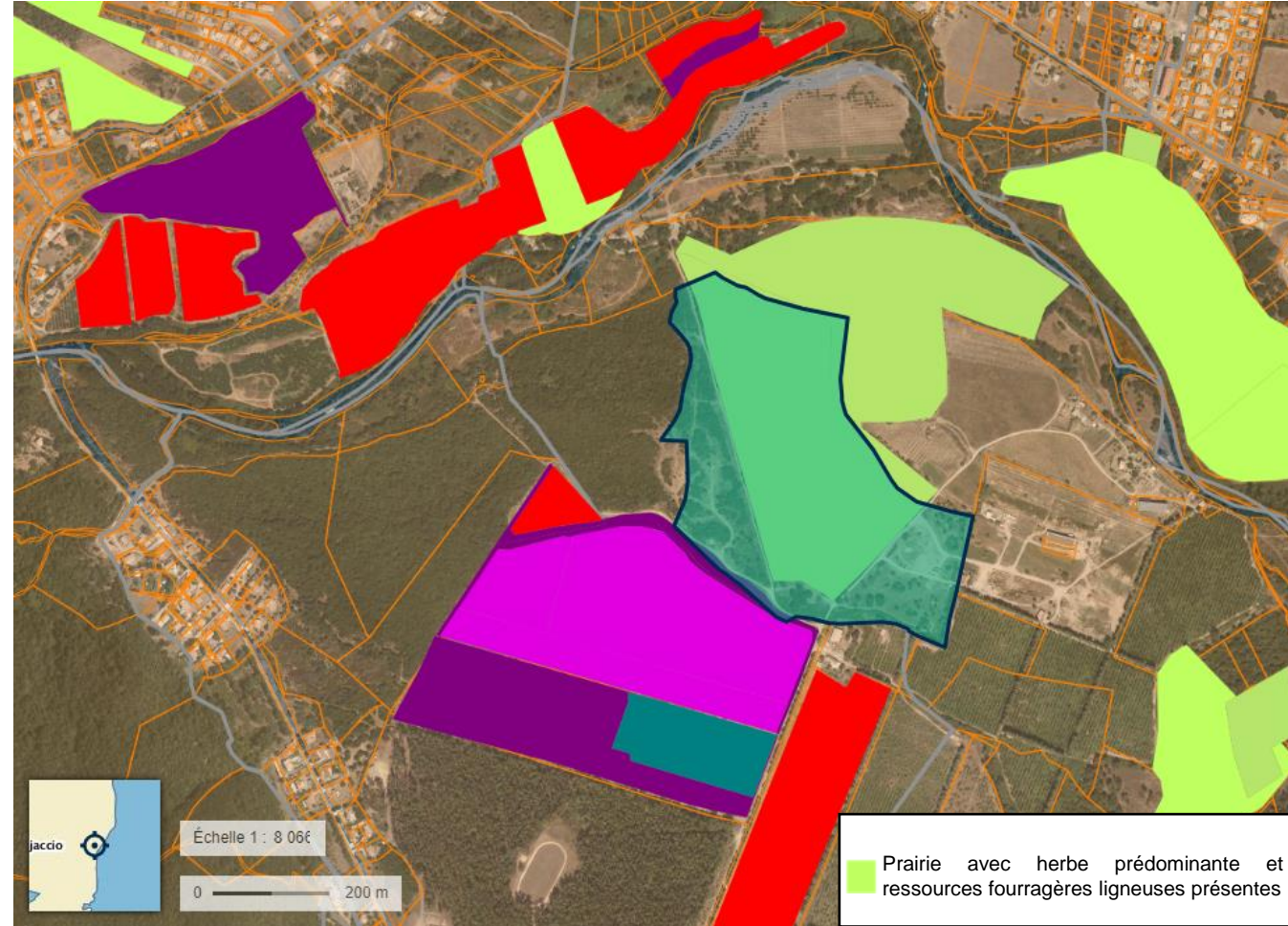
Site internet de la commune qui présente le projet agrivoltaïque

3.9 Les espaces agricoles considérés

11,4ha sur 19ha classés dans le Registre Parcellaire Graphique (RPG) sur la parcelle du projet



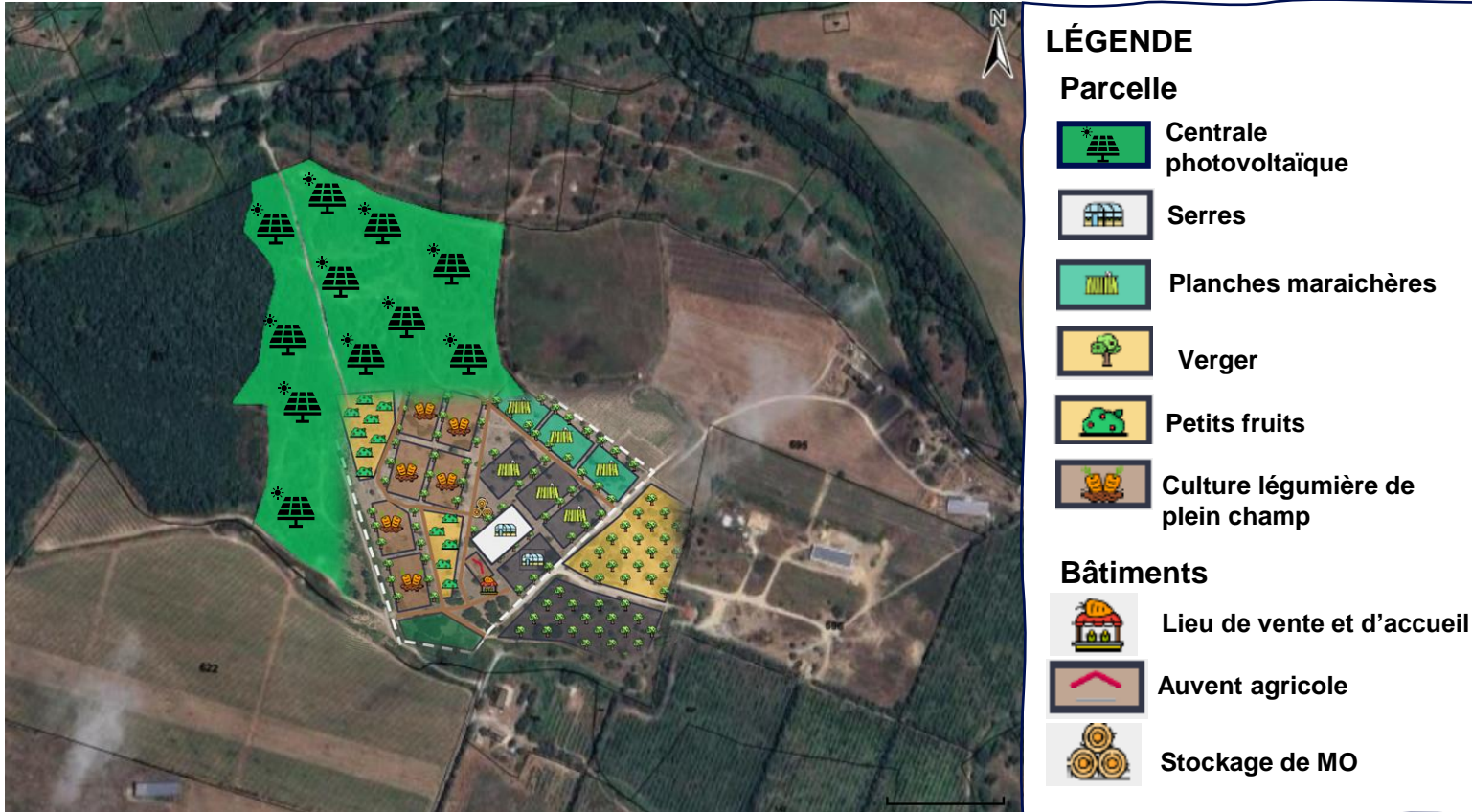
Parcelle cadastrale; Source: cadastre.gouv



RPG 2023 de la zone du projet; Source: géoportail

3.10.1 Les variantes du projet

Variante 1 : centrale photovoltaïque à proximité d'une future zone maraîchère et arboricole



Caractéristiques :

- Service agrivoltaïque visé: Aucun
- Superficie : 10 hectares
- Parcelles concernées : E 82
- Puissance : 10MWc
- Production annuelle estimée : 12,8 GWh
- Coût prévisionnel : 8,3M€

Principaux avantages :

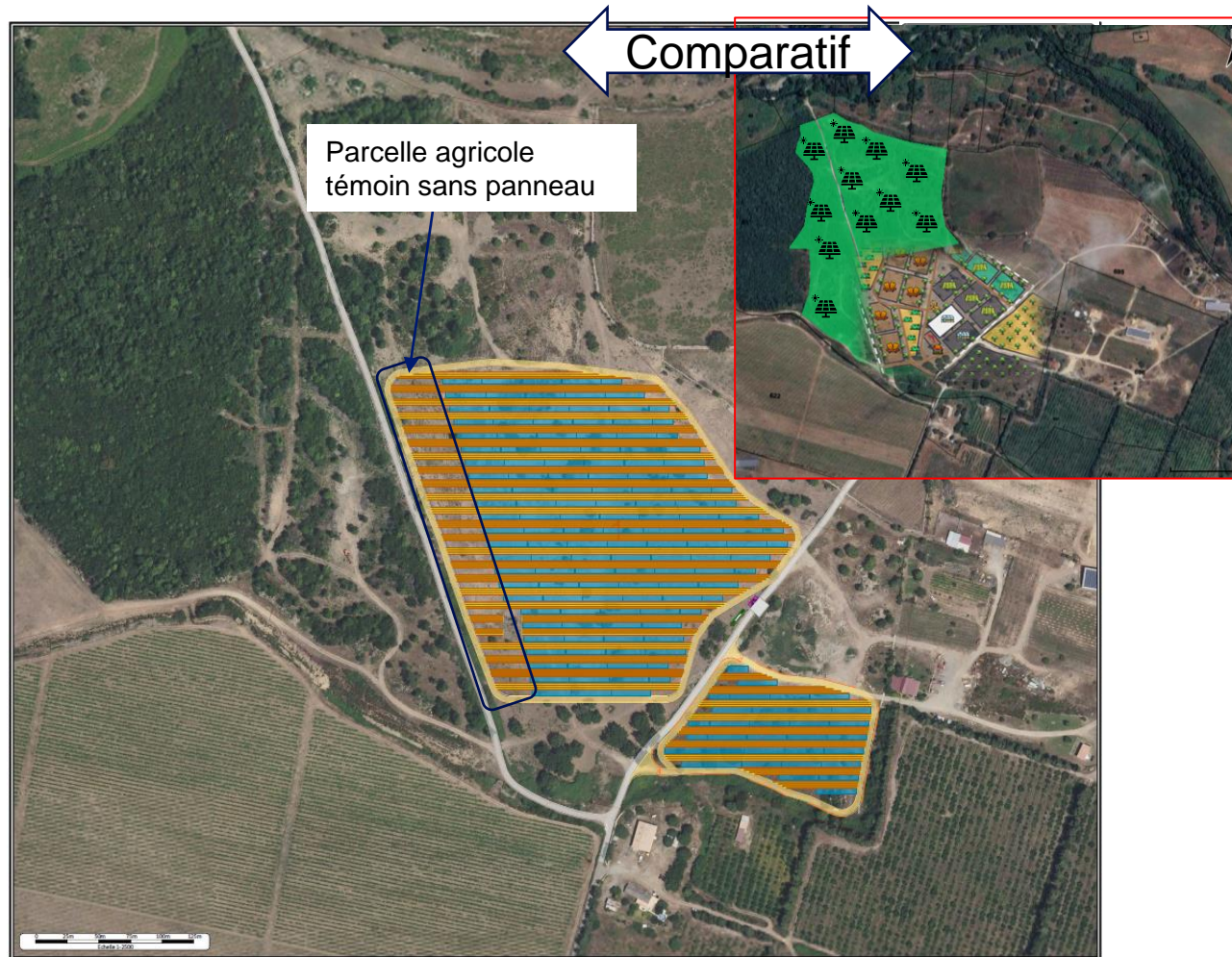
- Production électrique importante

Principales limites :

- Aucun évitement concernant les enjeux environnementaux
- Pas de protection de la ressource agricole
- Surfaces importantes à trouver pour la mise en place de mesures compensatoires environnementales
- Zone située dans l'espace le plus forestier du site et où se trouve des arbres remarquables

3.10.1 Les variantes du projet

Variante 2 : centrale agrivoltaïque couplée à du maraichage



Caractéristiques :

Service agrivoltaïque visé:

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas climatiques

- Superficie : 7,5 hectares
- Parcelles concernées : E 82
- Puissance : Environ 5 MWc
- Production annuelle estimée : 7,1 GWh
- Coût prévisionnel : 6M€

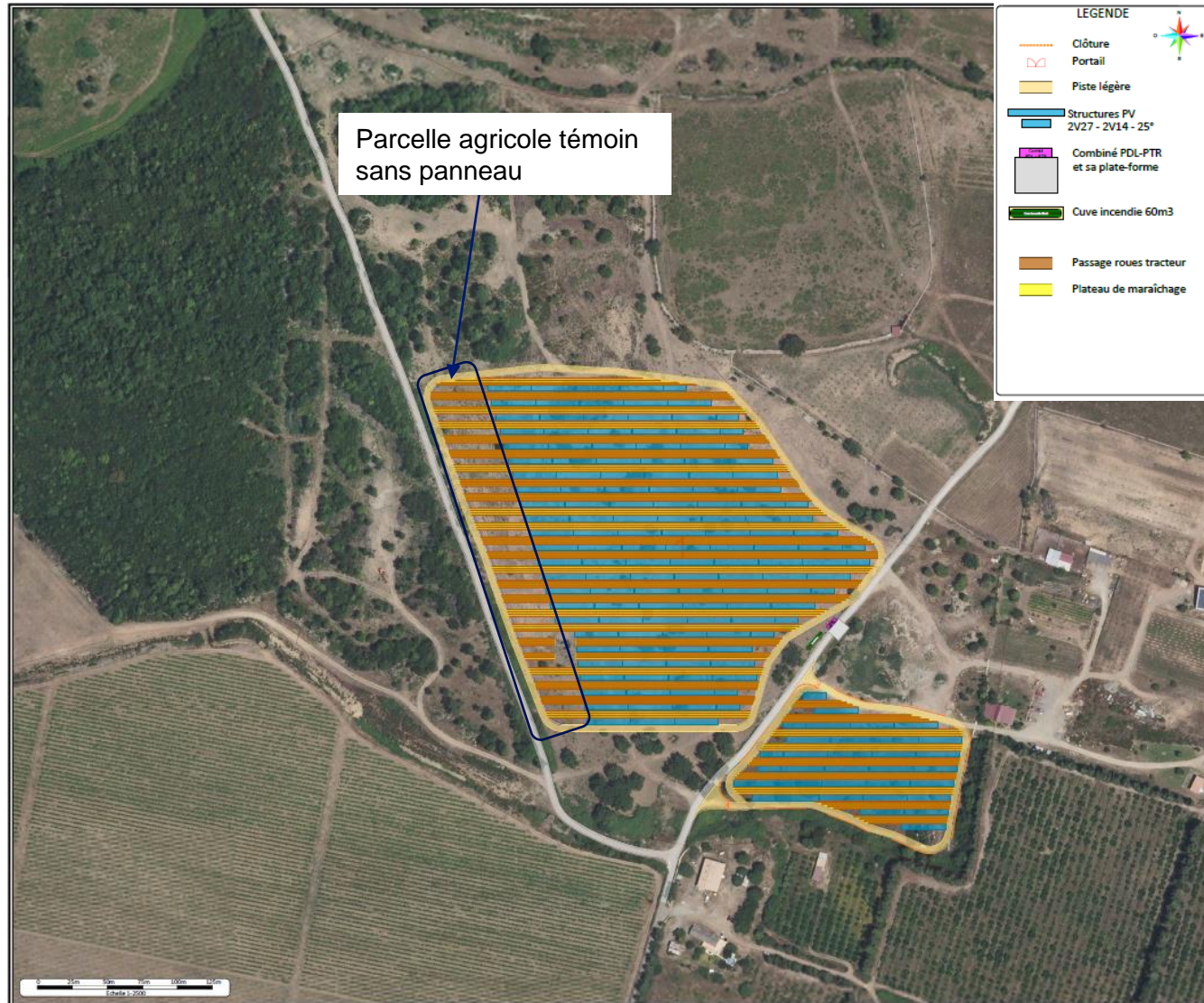
Principaux avantages :

- Production électrique importante
- Mise en place de mesures d'évitement
- Protection de la ressource agricole
- Zone boisée préservée
- Maintien d'une production agricole sur un temps long

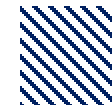
Principales limites :

- Surfaces à trouver pour la mise en place de mesures compensatoires environnementales

3.10.2 Les variantes du projet: La variante privilégiée et ses caractéristiques principales



* Design non définitif de la centrale agrivoltaïque de Serra-di-Fiumorbo ; Source: EDF Renouvelables



Superficie

- Emprise de la zone clôturée : 7,5 ha
- Taux de couverture : 66%
- Surface non exploitée sur la parcelle : 11,5 hectares
- Obligations Légales de Débroussaillage: 50m sur le pourtour de la clôture



Éléments de design *

- Structure : Fixe
- Interrangées : 6 m
- Point haut et bas des panneaux : 3,2 m et 1,2 m



Productions

- Puissance projetée : Environ 5 MWc
- Production électrique annuelle estimée : 7,1 GWh/an
- Production agricole envisagée: culture maraîchère à destination de la consommation locale
- Cette production couvrira **les besoins en électricité de l'équivalent de près de 2 900 personnes par an**
- La centrale photovoltaïque permettra d'éviter chaque année **l'émission d'environ 300 tonnes de CO₂**



- **Coût prévisionnel du projet (porté par EDF Renouvelables)**

Coût : 6M € environ

3.11.1 Le projet agricole à date (à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation)

Le projet agricole à date

- Changement de destination de la parcelle: Parcelle naturelle et forestière qui va être transformée en parcelle agricole
- Installation d'un ou de **nouveaux agriculteurs**: Réalisation d'un AMI par la commune pour choisir le ou les exploitants
- Cultures maraichères entre les panneaux et sur une zone témoin (sans panneaux)
- **Cultures maraichères en plein champs adaptées au mi-ombre/mi soleil.** Exemples de cultures envisageables: *Concombre, Epinard, Salade, Persil, Haricot, Aubergine,...*

=> Productions maraichères à destination de la restauration collective de proximité



3.11.2 Le projet agricole à date : les services visés

Apporter les services suivants :

- Amélioration du potentiel agronomique
- Adaptation au changement climatique
- Protection contre les aléas climatiques

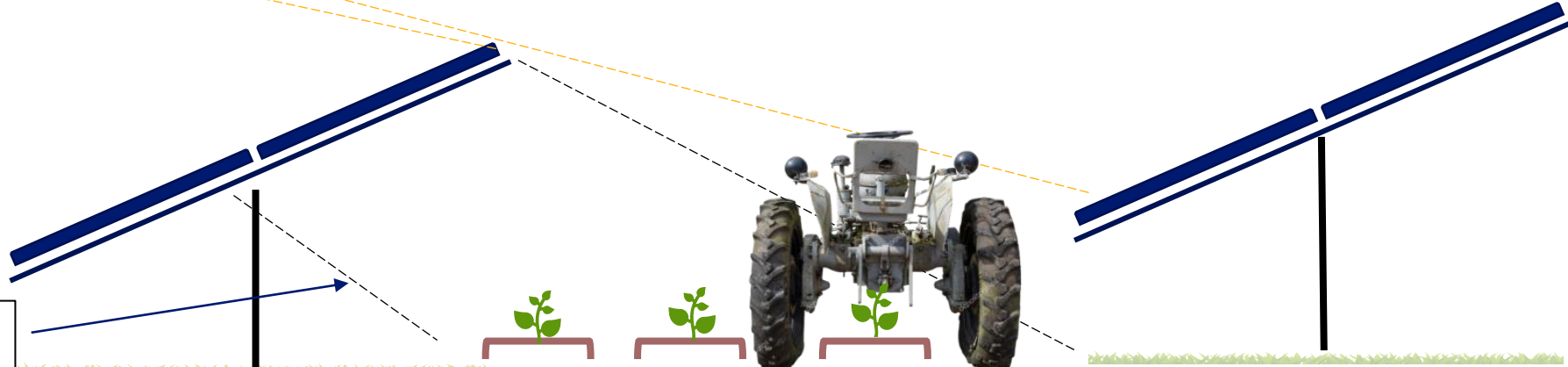
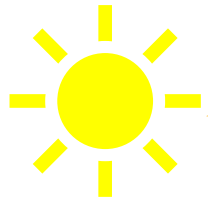
Répondre aux besoins du PAT:

En local: Soutenir une agriculture nourricière et agro-écologique pour le territoire / Faciliter l'accès des habitants à une alimentation locale et qualitative / Accompagner des modèles de consommation et de culture culinaire vers le mode de vie méditerranéen



Pourquoi et comment ?

- Modification de la phénologie
- Apport de plus d'humidité dans le sol
- Protection contre le gel/ la grêle / vent
- Baisse de l'irrigation
- Plantes maraichères adaptées à mi-ombre / mi-soleil
- Protection contre les brûlures de feuilles et de fruits



Protection des plantes maraichères contre les fortes chaleurs et les brûlures de feuilles et de fruits. Limite l'évapotranspiration

Mise en place de plantes mellifères et plantes de services

3.12 Le projet à date : impacts et mesures ERC pressenties

Incidences brutes (prise en compte du design, absence de mesures)

- Evitement de la zone nord (présence d'arbres remarquables)
- Evitement de la zone boisée à l'Ouest
- Evitement au total d'une zone d'environ 11,5ha

Incidences brutes pressenties **modérées à fortes**



Mesures d'évitement et de réduction

- Pratiques agricoles respectueuses de l'environnement
- Balisage des secteurs à enjeux
- Adaptation du calendrier des travaux et des modalités d'entretien (parc PV+OLD)
- Mise en place de modalités de travaux adaptés à la présence de tortues d'Hermann
- Paysage: Maintien des bosquets d'arbres à proximité de l'accès au site



Incidences résiduelles

- Biodiversité: impacts sur les espèces et leur habitats pressentis **faibles à modérés**
- Paysage **FAIBLE**

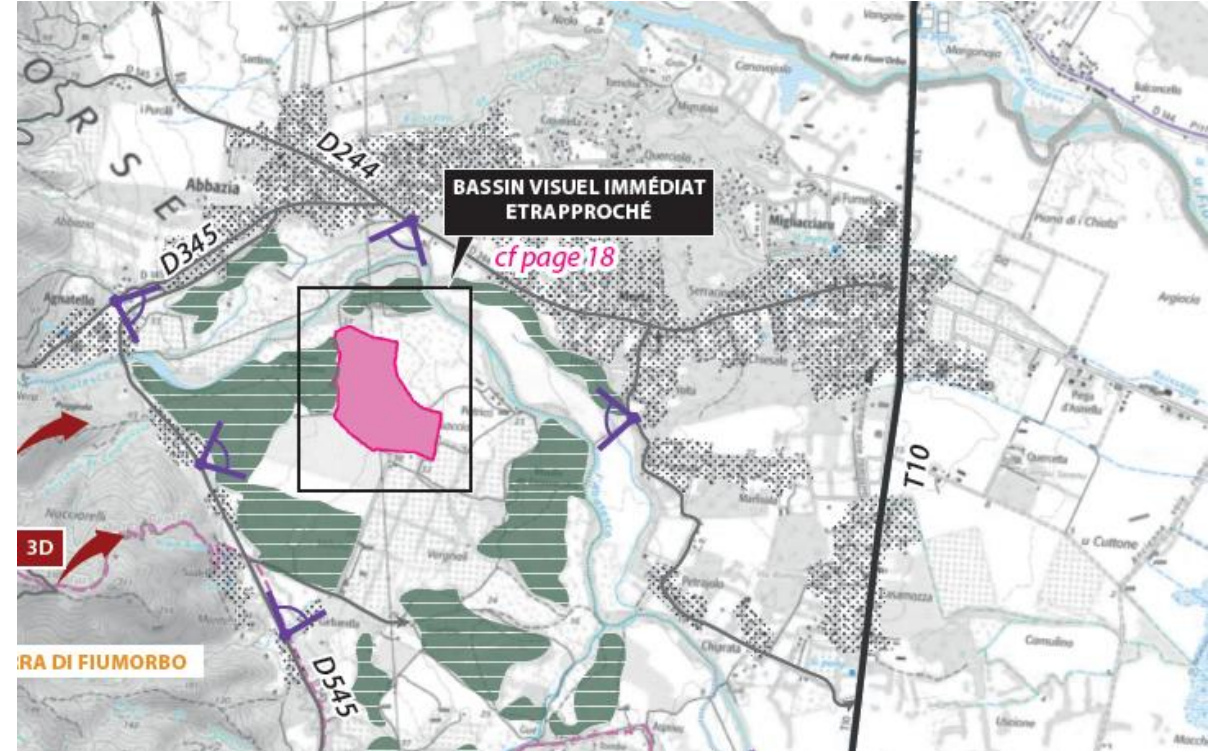
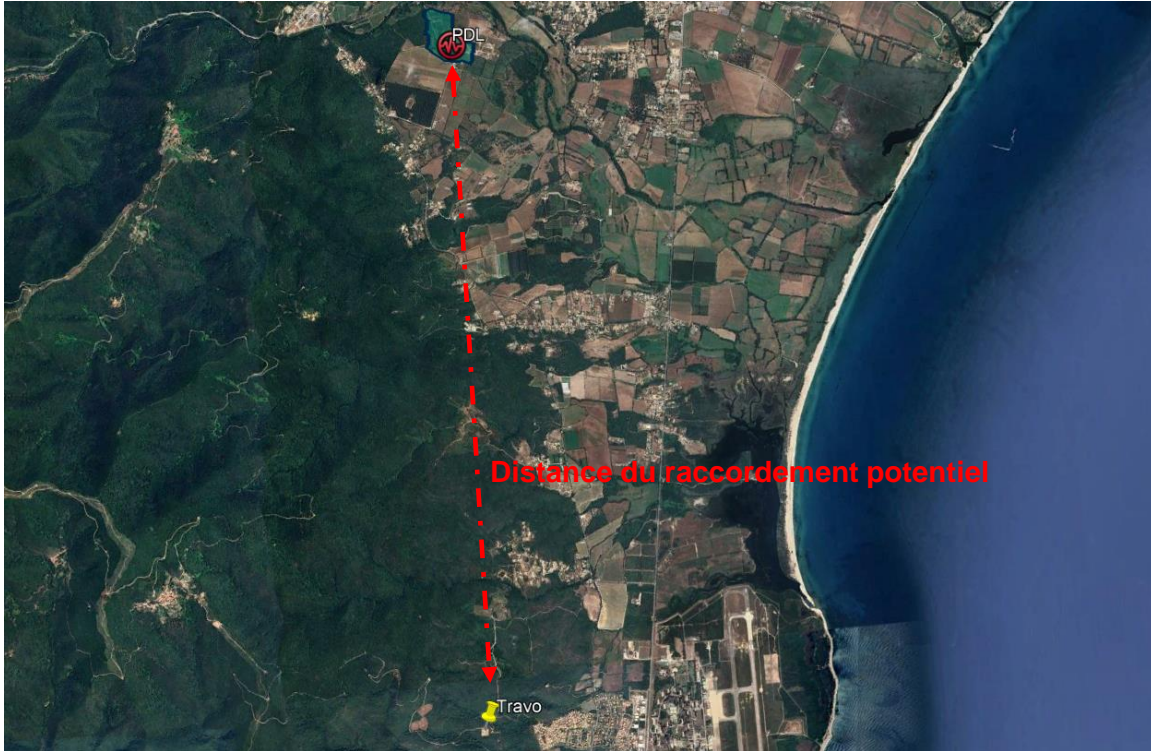
Mesures de compensation

- Mise en gestion favorable à la Tortue d'Hermann et à l'avifaune protégée des 11,5ha évités
- Restauration et mise en gestion de nouveaux milieux favorables à la Tortue d'Hermann, ainsi que les autres espèces présentes sur le site d'étude à proximité

Mesures de suivi en phase travaux et exploitation

- Suivi en phase travaux
- Suivi en phase exploitation (enviro + agri)

3.13 Le projet agrivoltaïque à date : éléments liés à l'aménagement du territoire



Raccordement :

- Type de raccordement : enterré sous route existante jusqu'au poste source
- Distance: environ 10km

Réseaux de voiries:

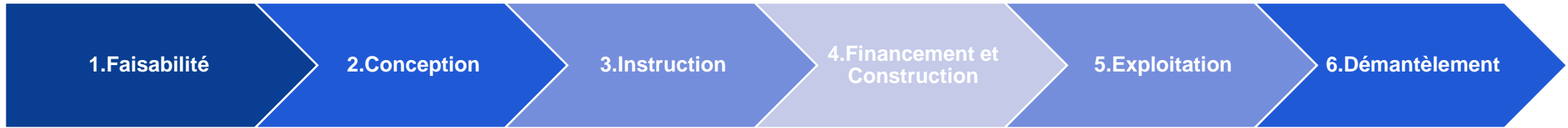
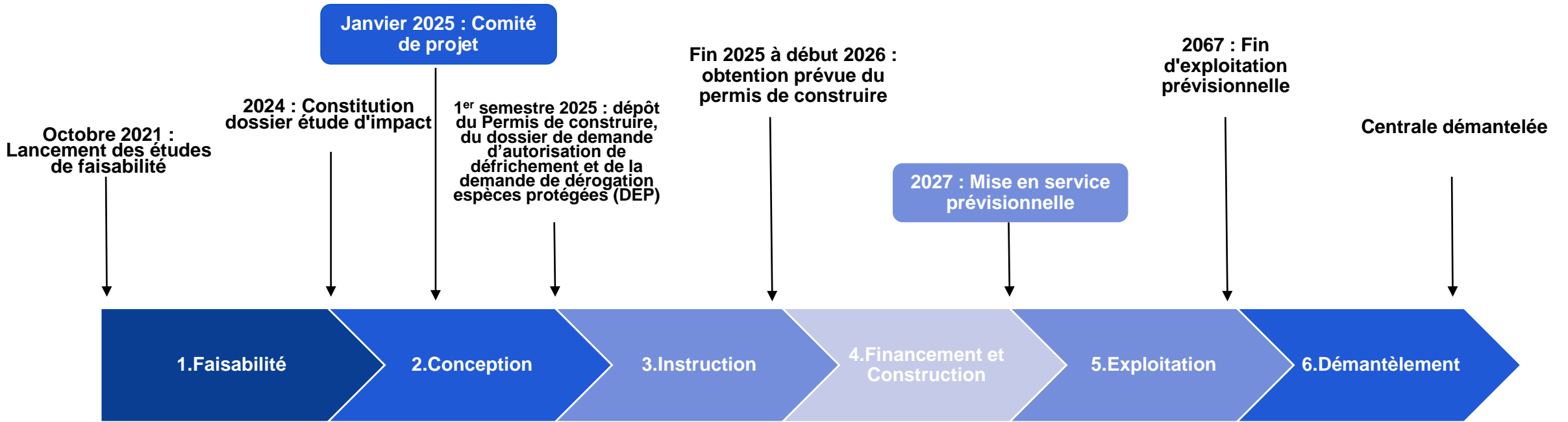
- Utilisation des axes structurants existants par les dessertes RT10, D244, D345, D545, ainsi que la route communale



4

Le calendrier et les retombées territoriales escomptées

4.1 Le calendrier prévisionnel du projet agri-PV



1. Faisabilité	2. Conception	3. Instruction	4. Financement et Construction	5. Exploitation	6. Démantèlement
<p>1. Concertation préalable et Etude de faisabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> o Elus locaux o Environnement o Paysage o Instances agricoles o Juridique o Raccordement 	<p>2. Etudes et dimensionnement du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> o 1 an d'études terrains minimum (études environnementales) o Concertation volontaire o Conception design o Constitution du dossier d'autorisation de défrichement o Constitution du dossier DEP o Constitution dossier demande de permis de construire : étude d'impact 	<p>3. Autorisations</p> <ul style="list-style-type: none"> o Analyse du dossier par les services de l'Etat o Passage en CTPENAF o Enquête publique o Décision obtention autorisations 	<p>4. Chantier</p> <ul style="list-style-type: none"> o Appel d'offre de la CRE (Commission de régulation de l'énergie) o Préparation du terrain o Pose des câbles o Panneaux o Choix des exploitants agricoles 	<p>5. Exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> o Maintenance technique o Suivi et optimisation de la production électrique o Suivis environnementaux o Suivis agricoles 	<p>6. Démantèlement</p> <ul style="list-style-type: none"> o Remise en état du terrain o Recyclage des panneaux

4.2 Les retombées sur le territoire

Les impacts économiques du projet :

- Bénéfices locaux en termes de fiscalité : tableau des retombées fiscales selon les règles fiscales en vigueur et selon la puissance envisagée
- Loyer annuel à l'hectare pour la commune
- Création d'une activité agricole sur la parcelle de la commune
- Apport d'un revenu durable aux agriculteurs qui exploiteront la parcelle

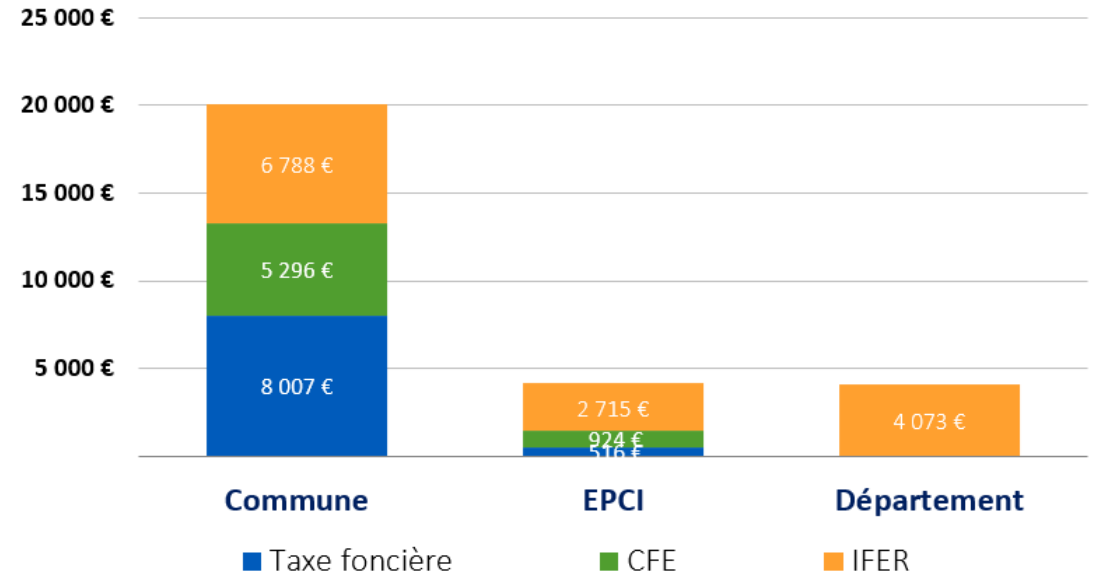
Retombées non financières :

- Contribution aux baisses d'émission de GES
- Contribution aux objectifs locaux de développement des EnR de la PPE de Corse (document en cours de révision)
- Produits agricoles locaux pour la restauration collective de proximité et population locale
- Réponse aux objectifs du PAT sur la commune de Serra-di-Fium'Orbu
- Gestion de terrains à proximité du site liées aux mesures compensatoires

Mesures d'accompagnement et de partage de la valeur travaillées avec le territoire :

- Mise en place de financement participatif
- Moyens mis en œuvre pour la pédagogie et la sensibilisation sur les EnR (en particulier auprès de scolaires), notamment via le collège du Fium'Orbu

Estimation des retombées fiscales pour un projet PV de 5 MW à SERRA DI FIUMORBO



Estimations réalisées à partir de la réglementation fiscale actuellement en vigueur



Merci
Place aux échanges

Mathias TRONEL
Directeur de projets
06 46 46 18 96
mathias.tronel@edf-re.fr